



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, le 18 mars 2023

Handicap : signature d'un plan de développement accéléré pour la Guyane

Ce protocole d'accord, intitulé : « Agir ensemble pour une société plus inclusive » et signé ce jour entre Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, et Gabriel Serville, président de la Collectivité territoriale de Guyane, apportera des réponses ambitieuses aux difficultés de prises en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le territoire.

Il fixe en premier lieu une méthode de travail pour répondre aux enjeux soulevés par les professionnels, les élus et par l'ensemble des acteurs au cours de la visite de travail avec Geneviève Darrieussecq. En assurant la convergence des vues, il propose un cap clair, ambitieux et partagé de tous.

Cet accord doit renforcer la dynamique engagée et soutenir les initiatives locales développées en matière de handicap.

Concrètement, ce protocole d'accord fixe les objectifs suivants en Guyane :

- Améliorer le **repérage et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**, sur l'ensemble de la Collectivité, **notamment dans les territoires de l'intérieur**, de sorte que chacun puisse être accompagné selon ses besoins. Cet engagement passera par la **sécurisation financière** du programme : « dépistage et repérage » et impliquera un partenariat dynamique entre tous les acteurs.
- **Mettre en œuvre les priorités définies par la Stratégie interministérielle de prévention des risques liés aux métaux lourds**, en particulier concernant le handicap. Pour ce faire, le dépistage et l'accompagnement des femmes enceintes et des jeunes mères seront déployés de façon coordonnée.
- Poursuivre la **transformation de l'offre des établissements pour enfants** en accélérant la dynamique d'externalisation des unités d'enseignement en écoles, collèges et lycées, avec le soutien et l'appui technique du personnel des établissements.
- Renforcer **l'habitat inclusif** et développer l'aide à la vie partagée (AVP).
- Favoriser **l'accès aux droits**, en permettant à tout usager d'accéder aux services publics avec une attention particulière pour les populations des communautés de l'intérieur. Organiser **un accès de proximité à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** à travers des relais territoriaux dédiés.
- **Conforter et développer l'offre médico-sociale**, avec l'objectif de rendre les accompagnements et services simultanément plus inclusifs, **plus souples et plus adaptés** aux situations individuelles, pour les enfants comme pour les adultes.
- Favoriser **l'accès à l'emploi des personnes** en situation de handicap, grâce à des solutions sur mesure, adaptées aux besoins des personnes concernées et des territoires. Renforcer



MINISTÈRE CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

également l'accès à l'apprentissage et **sécuriser durablement** l'emploi, notamment par le développement de plateformes d'accompagnement.

- Créer des **solutions nouvelles relevant de l'emploi protégé** en Guyane, par dérogation au moratoire national, dans le cadre du plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).
- Renforcer **l'attractivité des métiers** du champ social, médico-social et sanitaire, notamment par des campagnes d'informations dédiées auprès des publics concernés (jeunes, personnes en recherche d'emploi, adultes en reconversion). Faciliter l'accès aux formations et à l'accompagnement dans la durée des personnes formées.

Ce protocole est une **première étape** qui donnera lieu à des engagements pluriannuels détaillés et financés. Une fois que **le temps des concertations** nécessaires aura eu lieu, ce protocole d'accord **débouchera sur des actions concrètes**, au plus tard d'ici décembre 2023.

Sans attendre et pour apporter des réponses immédiates, l'État **s'engage dès 2023 avec des crédits exceptionnels à hauteur d'un million d'euros** afin d'améliorer le repérage, le diagnostic et l'accompagnement des enfants handicapés, situés notamment dans les territoires de l'intérieur.

Un comité de pilotage, composé des services de l'État, de l'agence régionale de santé (ARS), du rectorat, de la Collectivité territoriale de Guyane, de la MDPH et du Conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie (CTCA) sera mis en place. Il sera co-présidé par le préfet et la Collectivité territoriale de Guyane et animé par l'ARS. Il permettra notamment de **suivre l'état d'avancement** de ce plan d'action et permettra de **poursuivre le dialogue**.

Ce partenariat, **élaboré au plus près des réalités du terrain**, s'inscrit dans la continuité du travail engagé par le Gouvernement aux côtés des collectivités des territoires ultramarins. En ce sens, la Conférence nationale du handicap, qui se tiendra sous l'autorité du président de la République, matérialisera cet engagement pour les personnes en situation de handicap, dans tous les territoires de notre pays, **notamment dans les collectivités ultramarines**.

« La sociologie guyanaise impose de prendre en compte l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées de façon différente de ce qui se pratique dans l'Hexagone où les liens sociaux et notamment intergénérationnels sont autres. C'est une priorité de construire ensemble des solutions innovantes et d'y consacrer les moyens financiers nécessaires et suffisants ».

Gabriel SERVILLE, président de la Collectivité territoriale de Guyane

« Au terme de ce déplacement de plusieurs jours, je mesure l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire guyanais pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille. Le protocole, signé ce jour avec le président de la Collectivité territoriale de Guyane, Gabriel Serville, apportera des réponses adaptées aux difficultés que peuvent connaître les personnes en situation de handicap. Ce plan de développement entend amplifier et sécuriser la dynamique engagée grâce à une méthode et un cap clair. Pour y arriver, nous associerons étroitement les personnes directement concernées ainsi que leur famille. »

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

Contacts presse :

Ministère délégué chargé des Personnes handicapées

mél. : sec.presse.cabph@social.gouv.fr